

La Gazette de Monteynard

Dates à retenir

9 septembre 2016

Date limite pour le retour
de l'enquête sur le
compostage

17 septembre 2016

Animation compostage
(rendez-vous à 10 h
sur la place de la Ville)

14 octobre 2016

Soirée danses à 20 h à la
salle polyvalente

Dans ce numéro

- Délibérations et travaux
- Priorité à la sécurité publique
- Infos diverses
- A l'école
- Etat Civil
Bienvenue
- Urbanisme
- Le Coin des « Assoc »

Délibérations et Travaux

Bienvenue

Suite à l'appel de candidatures lancé pour pourvoir au remplacement de Virginie Carmona, le Conseil Municipal a décidé de recruter M. Chevallier Eric, domicilié à Monteynard dans le cadre d'un contrat aidé.

Eric assurera le transport scolaire et renforcera le service technique pour les opérations d'entretien des espaces et bâtiments publics.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de début septembre sur la base de 26 h par semaine, aidé par l'Etat à hauteur de 85 % avec exonération de charges URSSAF.

Jobs d'été

La commune a accueilli 6 jeunes qui ont travaillé une semaine auprès du service technique.

Merci à Manon Barruel, Elodie Cazier, Rémi Arrighino, Rémi Boscaro, Jordan Galluccio et Dorian Paulin qui ont donné pleine satisfaction.

Modification du montant de la caution lors de la location de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal décide de mettre en place un nouveau dispositif des cautions demandées lors de la location de la salle polyvalente.

Le dépôt de 2 chèques sera exigé : 1 de 500 € pour dégradations (matériel et bâtiment) et 1 de 150 € pour le nettoyage. Par ailleurs, il est décidé de confier l'état des lieux à la personne chargée de l'entretien de la salle polyvalente.

Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

A cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la nomination d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur.

Déplacement du local de la cantine au sous-sol de la Mairie

Le permis d'aménager est en cours d'instruction, la commission Sécurité vient d'émettre un avis favorable.

La consultation des entreprises locales a été engagée.

Le démarrage des travaux est prévu courant septembre pour une durée de 4 mois. Pour mémoire : les travaux s'élèvent à 54.400 € HT et font l'objet d'une subvention du Conseil Départemental de 13.500 € (25 %) et d'une subvention de l'Etat sur les réserves parlementaires de 6.000 € (forfait).

Aménagement du nouveau local pour les activités périscolaires

La salle d'archives située à l'étage de la Mairie a été aménagée pour accueillir les activités artistiques qui se déroulaient dans le local du sous-sol (futur local cantine).

Les travaux réalisés par les entreprises locales (Huet Isolation, Bertelli, Comaille RVelec) s'élèvent à 6.800 € HT.

La nouvelle salle affectée aux Activités
Périscolaires





Priorité à la sécurité publique

Création d'une liaison piétonne reliant les hameaux des Blais à la Ville

Pour rejoindre le stade à partir du hameau de la Ville, l'accès est dangereux car il se fait obligatoirement en bordure de la route départementale fréquentée par les poids lourds et autocars qui se voient la descente par Laffrey interdite. Le brouillard est fréquent et accentue grandement le phénomène de dangerosité.

La sécurisation de l'existant n'est pas possible s'agissant d'un talus que se réserve le Département pour des besoins éventuels d'agrandissements et/ou d'aménagements routiers

Le projet consiste à aménager un cheminement piéton en contrebas de la route (terrains acquis auprès de M. Rebreyend), accessible aussi aux vélos et aux poussettes) permettant à tout public (jeune et moins jeune) de rejoindre le stade municipal ou les Blais en toute sécurité.

Les travaux ont démarré.

Le montant total du projet est conforme aux prévisions pour un montant total (honoraires compris) de 208.609 € HT, subventionnés à près de 50 % par le Conseil Départemental, l'Etat et le SEDI 38 (éclairage du chemin piétonnier).

Ces travaux permettront aussi d'engager la réfection du réseau d'eaux pluviales du carrefour du Buya jusqu'au chemin Pré Badier. Les travaux correspondants représentent 27 % de l'enveloppe totale (56.550 € HT).

La durée des travaux est estimée à trois mois.



Vue du chemin Pré Badier



Localisation du projet

Aménagements de sécurité routière

Après un long travail de réflexion et de concertation, le Conseil Municipal avec l'aide de la Maison du Territoire de la Matheysine a prévu des aménagements de sécurité routière avec pour objectifs :

- faire diminuer la vitesse des véhicules légers et poids lourds pour prévenir les risques d'accidents,
- sécuriser conjointement les automobilistes et tout utilisateur de la RD (piéton, cycliste, motard),
- optimiser la sécurité des riverains de la RD,
- agir enfin contre le fléau d'insécurité routière et impulser ainsi une action de reconquête et de redistribution de l'espace de circulation.

Les aménagements provisoires installées à l'entrée Sud du Village et à proximité des Jeannots devraient permettre la mise en place d'éléments définitifs d'ici à la fin de l'année. Coût des travaux : 45.000 € HT subventionnés à 45 % par le Conseil Départemental et 20 % par l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Sécurisation de l'accès à l'école

Pour répondre à une demande justifiée de parents d'élèves, un agent communal assurera la traversée des enfants au passage protégé situé au feu tricolore, côté montant.

La portion d'accès au passage piéton, de la sortie du lotissement de la Condamine sera protégée par des plots le long de la route départementale.

Nous demandons aux familles domiciliées à la Cime des Blais (chemin des Sources, chemin du Four) d'inviter leurs enfants à rejoindre l'école par le chemin communal au départ du parking de la Cime des Blais et accédant au lotissement de la Condamine.

Sécurisation de l'espace piéton



Infos diverses

Fête du village

La fête du village a connu un vif succès. Le bénéfice de 1.600 € a été partagé entre les associations organisatrices à concurrence de 800 € pour le Sou des Ecoles, 400 € pour l'Amicale Gymnique et 400 € pour le Club Loisirs pour Tous.

Un grand merci à tous.

La Municipalité a financé le feu d'artifices (2000 € TTC) et le bal (700 €).

Un coup de chapeau à l'artificier, société Scénofrance, qui a conquis le nombreux public.

Foyer pour Tous de la Motte-d'Aveillans

Le Foyer pour Tous a besoin du soutien de nous tous pour poursuivre sa mission d'animations locales au profit des enfants et des adultes.

Découvrez le guide des activités proposées.

Communiqué de Trans'Isère

Afin de répondre à la demande des usagers d'améliorer les temps de parcours de la ligne 4110 reliant La Mure à Grenoble, voici les modifications qui prendront effet le 1er septembre 2016 :

- cette ligne ne desservira plus la gare de Saint-Georges de Commiers et tous les arrêts peu fréquentés seront supprimés dès lors qu'ils sont situés à moins de 500 m d'un autre point desservi.

- pour Monteynard, les arrêts des Ripeaux et des Jeannots seront supprimés.

Attention, ce nouveau dispositif ne concerne pas les lignes spéciales affectées au transport scolaire.

Compostage

La Mairie a pour projet de promouvoir le compostage individuel et collectif.

Pour cela, une enquête est lancée pour connaître vos habitudes et vos souhaits concernant le compostage.

Merci de répondre au questionnaire joint et le déposer en Mairie avant le 9 septembre 2016.

A noter dès à présent une animation compostage gratuite et ouverte à tous qui sera organisée le 17 septembre 2016 de 10 h à 12 h.

Rendez-vous à 9 h 45 au parking de la Ville.

Un emplacement pour un composteur partagé est à l'étude.

Pour plus d'informations sur le compostage, vous pouvez télécharger la brochure de l'Agence de De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) disponible sur le site de la mairie, rubrique Environnement et Déchets

Tri sélectif

Triez vos déchets recyclables est plus simple. Depuis le 1er juin 2016, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans les conteneurs : jaune pour tout emballage (inutile de le laver il suffit de bien le vider), de même que les emballages en vrac (pas dans un sac), bleu pour tous les papiers et vert pour le verre.

Déchets verts

Nous rappelons que seuls les déchets verts (pelouse, haies, troncs et branches de diamètre inférieur à 15 cm) peuvent être déposés à la draye de la route forestière.

Sont formellement interdits les souches, gravats, pierres déchets de chantier ainsi que tout autre matériau.

Le non-respect de ces consignes entraînera la suppression de ce service.

Nous comptons sur le civisme de tous.

A l'école

Rentrée scolaire

Bonne année scolaire aux 67 élèves et les enseignants répartis comme suit :

Cycle 1 et Direction : 21 élèves - Véronique Pachoud et Nadine Fernandez.

Cycle 2 (CP/CE1) : 22 élèves - Emilie Charles.

Cycle 3 (CE2/CM1/CM2) : 24 élèves - Karine Porciero les lundis et mardis, Ingrid Laumay les jeudis et vendredis (les mercredis en alternat).

Cantine scolaire et garderies périscolaires

Tarifs inchangés pour cette nouvelle année.

Les inscriptions sont informatisées depuis septembre avec possibilité de paiement en ligne.

Nouvelles Activités Périscolaires (NAP, ex TAP)

Maintien de la gratuité.

Les inscriptions sont informatisées également.

5 groupes proposés pour cette année scolaire :

- gym avec Carine Smedley,
- activités artistiques avec Amandine Meunier,
- activités manuelles avec Nadine Fernandez,
- bricolage avec Marie-Hélène Turc,
- jeux et lecture avec Nathalie Sommacal.

Transport scolaire

32 enfants sont transportés. Tarifs inchangés : 31 € par enfant, 46 € pour 2 enfants de la même famille, gratuité à partir du 3ème enfant d'une même famille.

Remerciements

La Municipalité remercie chaleureusement Françoise Carrier et Josette Vial-Jolibois qui ont assuré l'activité « lire et faire lire » lors de la précédente année scolaire. Un grand merci aussi à Annie Barre, fidèle bénévole au service des animateurs des NAP.

Appel au bénévolat

Pour cette année scolaire encore, les bénévoles sont les bienvenus pour assister les 5 groupes en place.

S'inscrire en Mairie.

Sécurité aux abords de l'école

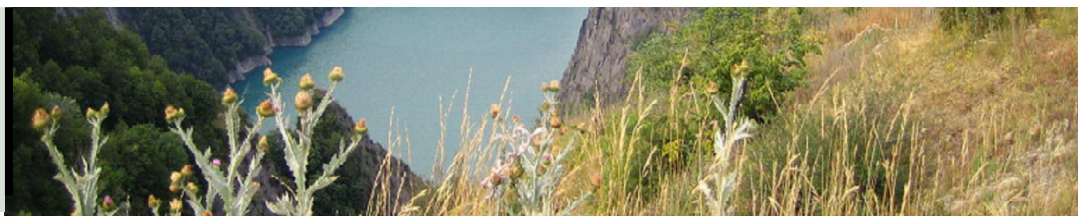
Dans le cadre des nouvelles directives de sécurité aux sorties et à proximité des écoles, nous rappelons que le stationnement et les arrêts sont interdits aux abords immédiats de l'école (devant le portail, sur la voirie communale et/ou privée).

A compter de cette nouvelle rentrée, le Maire prendra des sanctions envers tout contrevenant.

Par ailleurs, il faut éviter les rassemblements devant l'école et ne pas s'attarder durant la dépose et la récupération des enfant; Enfin, un contrôle d'identité ainsi qu'un contrôle visuel des sacs peut être effectué.

Merci de votre diligence.





Etat Civil

Naissances

Leyan, Odon, Clément **FERRE** né le 31/05/2016 à Saint-Martin-d'Hères.



Bienvenue

Bienvenue aux familles nouvellement installées :

- Marquette Aurélien, chemin du Pré Pellat,
- Berard André, rue des Blais,
- Bel Benoît, rue des Blais,
- Lhabib-Munoz Déborah, rue des Blais,
- Serra Jean-Louis, chemin des Liorats,
- Marcol/Berthelon, chemin de la Côte du Crozet.

Urbanisme

- Avis favorable délivré à M. Mée Robert, domicilié chemin de la Cime, pour la construction d'un mur de soutènement sur la parcelle de son jardin.
- Avis favorable délivré à M. Navarro Benoît, domicilié chemin des Sources, pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
- Avis favorable délivré à M. Combe Silvère, domicilié rue de la Ville, pour l'installation d'un appentis pour stockage sur sa propriété située chemin de la Buisnière.
- Avis favorable délivré à M. Valette Nicolas, domicilié chemin des Liorats, pour l'installation d'une fenêtre de toit et le changement de couleur des volets.
- Avis favorable délivré à M. Bernard Stephan, domicilié à Vizille pour la construction d'une maison chemin du Champa.
- Avis favorable délivré à M. Paulin Denis, domicilié rue de la Ville pour l'installation d'une fenêtre de toit.
- Avis favorable délivré à M. Gallien Fabrice, domicilié rue de la Ville, pour l'aménagement d'une avancée de toit accolée au garage.
- Avis favorable délivré à M. Comaille Pascal, domicilié chemin du Buya pour le remplacement d'un abri de jardin existant.

Permanences de l'Architecte-conseiller

Pour tout projet de travaux et/ou de constructions nouvelles, Marc Belli-Riz, architecte conseiller assure des permanences gratuites en Mairie.

Prochaines permanences les :

- vendredi 18 septembre,
- vendredi 21 octobre,
- vendredi 18 novembre

de 16 h à 18 h en Mairie.

Les rendez-vous sont pris par le secrétariat de Mairie.

Le coin des « Assoc »

Le club Loisirs pour Tous reprend ses activités :

- tous les mercredis à partir du 7 septembre 2016 de 16 h à 19 h
- tous les vendredis de 20 h à 22 h

À la salle polyvalente (salle de réunion située à l'étage).

Ouvert à tous, le club propose des moments de détente autour de jeux (pétanque, tarots, etc.) ainsi que de soirées à thème.

Pour la première soirée de l'année, le Club propose la découverte des danses traditionnelles le vendredi 14 octobre 2016 à 20 h à la salle polyvalente, Fabienne et Frédérique animeront dès 19 h 30 un bal pour enfants à partir de 3 ans, suivi par un bal pour tous.

Entrée libre et ouverte à tous.



Une soirée jeux sera également organisée durant l'automne.

La date et l'heure seront annoncées sur le site de la Mairie.